

Procédure

Remise en gaz

Numéro: GAZ-6-P3

Lieu de stockage de la version informatique :

 $\verb|\Nassicae1| Technique | Activit\'e Gaz| Proc\'edure | Exploitation | Remise En Gaz| | Constant |$

Suivi document :

Version	Rédacteur	Date	Vérificateur	Date	Désignation Modifications
0	Christophe DUFOUR	20/10/2006	Christophe JOUGLET	20/10/2006	
1.0	Christophe DUFOUR	12/12/2007	Christophe JOUGLET	14/12/2007	Gestion documentaire, modification du diagramme de flux

Statut Document	✓ Provisoire	☐ Actif	Périmée	☐ Modification demandée
Accessibilité	Libre	SICAE-F	SICAE-GRD	✓ Direction ☐ Confidentiel

Liste de diffusion interne :

Nom	Commentaire
Agents d'intervention, Chefs d'exploitation, Cadres d'exploitation, Exploitant délégué, Exploitant	

Liste de diffusion externe :

Nom	Organisme	Commentaire

Liste des échanges et/ou Modifications :

Nom	Date	Tél	Fax	Commentaires

1. Résumé

Cette procédure est destinée aux agents intervenant sur des opérations de remise en gaz suite à une interruption volontaire ou involontaire de l'alimentation d'un point de livraison du fait d'un événement ayant affecté le réseau de distribution.

2. Procédure

Remise en gaz suite à une interruption volontaire

Les opérations de remise en gaz d'installation intérieure ancienne dont le compteur a été ou non déposé s'effectueront suivant la procédure "Mise en service d'une installation client". Il ne sera toutefois pas demander dans ce cas de certificat de conformité de l'installation.

Les opérations de remise en gaz d'une installation pour défaut de paiement s'effectueront suivant le diagramme de flux de la présente procédure à partir de l'étape « ouverture du robinet avant compteur et/ou réarmement du détendeur ».

Remise en gaz suite à une interruption involontaire

Avant toute remise en gaz, il y a lieu de différencier 2 cas :

- > 1er cas: il n'y a pas eu pénétration d'air dans le réseau,
- > 2^{ème} cas : il peut y avoir eu pénétration d'air dans le réseau.

1er cas : Il n'y a pas eu pénétration d'air dans le réseau

La remise en pression peut s'effectuer sans fermeture des robinets extérieurs.

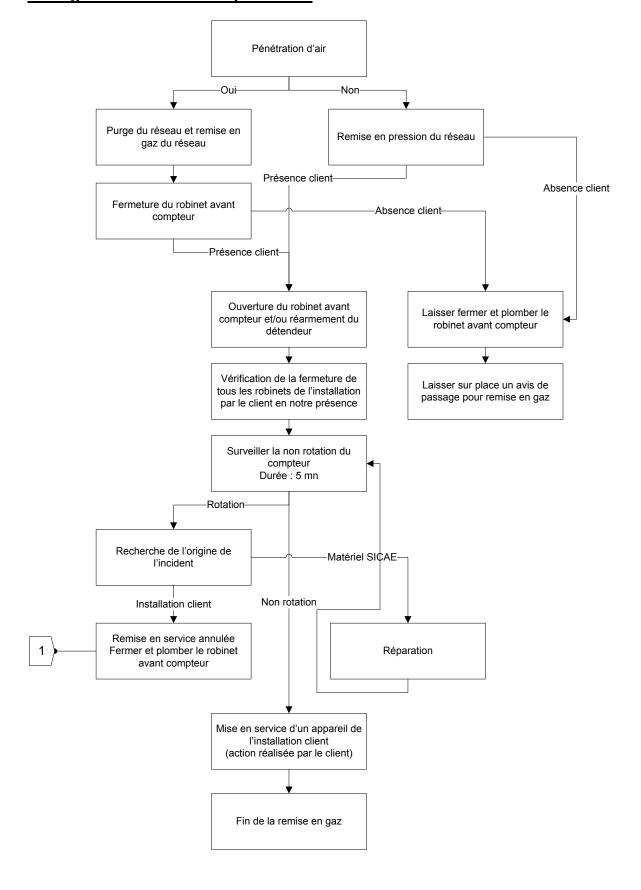
Certaines installations pourraient voir leur le détendeur se mettre en sécurité par baisse de pression aval due à un manque de pression amont.

Dans ce cas, un réarmement du détendeur client sera effectué avec un contrôle de la non rotation du compteur lors de la remise en service.

2ème cas : Il peut y avoir eu pénétration d'air dans le réseau

Tous les robinets avant compteur seront obligatoirement fermés avant toute remise en gaz.

3. Diagramme de flux de la procédure



4. Commentaires du diagramme de flux

1. La procédure de remise en gaz ne pourra intervenir qu'après intervention du client et/ou de son installateur.